

Journals

No. 57

Friday, February 25, 2000

10:00 a.m.

Journaux

N^o 57

Le vendredi 25 février 2000

10 heures

PRAYERS

PRIÈRE

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the third reading of Bill C-2, An Act respecting the election of members to the House of Commons, repealing other Acts relating to elections and making consequential amendments to other Acts.

Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Pettigrew (Minister for International Trade), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

Mr. White (North Vancouver), seconded by Mr. Martin (Esquimalt — Juan de Fuca), moved the following amendment, — That the motion be amended by replacing all the words after the word “That” with the following:

“Bill C-2, An Act respecting the election of members to the House of Commons, repealing other Acts relating to elections and making consequential amendments to other Acts, be not now read a third time, but that it be referred back to the Standing Committee on Procedure and House Affairs for the purposes of:

(a) reconsidering clause 350, in light of the British Columbia Supreme Court ruling of February 9, 2000, that struck down gag law provisions in the British Columbia Elections Act, and prior similar rulings of the Alberta Court of Appeal, with due regard for the constitutional right of Canadian citizens to free expression;

(b) reconsidering clause 370, in light of an Ontario court ruling that struck down provisions requiring political parties to endorse a minimum number of candidates in a general election in order for the party to be registered, with due regard for the right of small, regional and nascent political parties not to be disadvantaged such as by having their names excluded from the ballot;

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois.

M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Pettigrew (ministre du Commerce international), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

M. White (North Vancouver), appuyé par M. Martin (Esquimalt — Juan de Fuca), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivants le mot « Que », de ce qui suit :

« le projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin que celui-ci :

a) réexamine l'article 350, à la lumière de la décision rendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 9 février 2000, qui a pour effet d'annuler les dispositions de la Loi électorale de la Colombie-Britannique qui tendent à bâillonner l'opposition, et des décisions semblables rendues par la Cour d'appel de l'Alberta, en tenant dûment compte du droit à la liberté d'expression reconnu aux citoyens canadiens par la Constitution;

b) réexamine l'article 370, à la lumière d'une décision rendue par un tribunal de l'Ontario, qui a pour effet d'annuler les dispositions obligeant les partis politiques à appuyer un nombre minimal de candidats à une élection générale pour pouvoir être enregistrés, en tenant dûment compte du droit des petits partis politiques régionaux ou nouvellement créés de ne pas être désavantagés du fait, par exemple, que leur nom ne figure pas sur le bulletin de vote;

(c) reconsidering clauses 324 to 328, in light of the British Columbia Supreme Court ruling of February 9, 2000, that struck down provisions in the British Columbia Elections Act imposing a blackout on the publication of poll results and requirements for the publication of methodological information, with due regard for the constitutional right of Canadians to free expression;

(d) reconsidering clause 13, with due regard for the democratic principle that the Chief Electoral Officer should be selected in a non-partisan and democratic fashion, rather than being unilaterally and arbitrarily appointed by the government of the day;

(e) reconsidering clause 24, with due regard for the entreaties of the Chief Electoral Officer that he be allowed to hire Returning Officers according to merit as determined through competitions open to all qualified Canadians, to insulate the appointment process from partisanship;

(f) reconsidering clause 26, with due regard for the principle that the electoral system and all of its agents constitute the very foundation of the democratic process in Canada, and as such the appointment of Assistant Returning Officers should be free of real or perceived political bias;

(g) reconsidering clause 34, with due regard for the importance of insulating the process for appointing deputy returning officers from patronage, nepotism and partisanship;

(h) reconsidering clause 35, with due regard for the principle that poll clerks should be hired impartially on the basis of merit rather than being appointed by the government of the day according to political affiliation;

(i) reconsidering clause 57, with due regard for the danger that the timing of general elections could be manipulated for reasons of political opportunism by the government of the day;

(j) reconsidering clause 59, with due regard for the right of Canadian citizens who are afflicted by natural or man-made disaster to have full and fair opportunity to participate in the electoral process;

(k) reconsidering clause 67, with due regard for the constitutional right of all Canadians, regardless of wealth, to be qualified for membership in this House; and

(l) reconsidering clause 143, with due regard for the potential for abuse of the electoral process such as the casting of multiple ballots by a single voter on behalf of imaginary friends or the registration of household pets as voters.»

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

c) réexamine les articles 324 à 328, à la lumière de la décision rendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 9 février 2000, qui a pour effet d'annuler les dispositions de la Loi électorale de la Colombie-Britannique qui imposent une période d'interdiction à l'égard de la publication des résultats de sondages et exigent la publication de renseignements sur la méthodologie, en tenant dûment compte du droit à la liberté d'expression reconnu aux citoyens canadiens par la Constitution;

d) réexamine l'article 13, en tenant dûment compte du principe démocratique en vertu duquel le directeur général des élections doit être choisi de façon impartiale et démocratique plutôt que d'être nommé de façon unilatérale et arbitraire par le gouvernement au pouvoir;

e) réexamine l'article 24, en tenant dûment compte des instances formulées par le directeur général des élections afin d'obtenir l'autorisation de recruter les directeurs de scrutin en fonction de leur mérite, lequel serait déterminé dans le cadre de concours ouverts à tous les Canadiens qualifiés, afin de mettre le processus de nomination à l'abri de toute ingérence politique;

f) réexamine l'article 26, en tenant dûment compte du principe en vertu duquel le système électoral et tous ses agents constituent le fondement même du processus démocratique au Canada et pour cette raison, la nomination des directeurs adjoints du scrutin doit être exempte de tout parti pris politique, réel ou perçu;

g) réexamine l'article 34, en tenant dûment compte de l'importance de faire en sorte que le processus de nomination des scrutateurs soit à l'abri du favoritisme et du sectarisme politique;

h) réexamine l'article 35, en tenant dûment compte du principe en vertu duquel le recrutement des greffiers du scrutin doit se faire de façon impartiale et en fonction du mérite plutôt que d'être laissé à la discrétion du gouvernement au pouvoir et de se faire selon l'affiliation politique;

i) réexamine l'article 57, en tenant dûment compte du risque que le choix de la date des élections générales par le gouvernement au pouvoir puisse être influencé par des considérations politiques;

j) réexamine l'article 59, en tenant dûment compte du droit des citoyens canadiens victimes d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme de pouvoir pleinement participer au processus électoral;

k) réexamine l'article 67, en tenant dûment compte du droit reconnu à tous les Canadiens par la Constitution, sans égard à leur richesse, de pouvoir se porter candidat pour devenir membre de la Chambre;

l) réexamine l'article 143, en tenant dûment compte de la possibilité que le processus électoral fasse l'objet d'abus, comme le dépôt de plusieurs bulletins de vote par un même électeur au nom d'amis imaginaires ou l'inscription d'animaux de compagnie sur la liste électorale. »

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lee (Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— Nos. 361–2118, 361–2119, 361–2120, 361–2122 and 361–2475 concerning gun control. — Sessional Paper No. 8545–362–27–03;

— Nos. 362–0137, 362–0465 and 362–0466 concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms. — Sessional Paper No. 8545–362–18–17;

— No. 362–0140 concerning the Divorce Act. — Sessional Paper No. 8545–362–42–04;

— Nos. 362–0165, 362–0282, 362–0330, 362–0342, 362–0350 and 362–0362 concerning the official languages of Canada. — Sessional Paper No. 8545–362–68–01;

— No. 362–0300 concerning the economy and employment. — Sessional Paper No. 8545–362–69–01;

— No. 362–0467 concerning the agricultural industry. — Sessional Paper No. 8545–362–11–04;

— No. 362–0480 concerning parental rights. — Sessional Paper No. 8545–362–31–11;

— No. 362–0482 concerning national parks. — Sessional Paper No. 8545–362–70–01;

— No. 362–0488 concerning the labelling of food products. — Sessional Paper No. 8545–362–29–06;

— No. 362–0490 concerning the Food and Drugs Act. — Sessional Paper No. 8545–362–61–03;

— Nos. 362–0476, 362–0477, 362–0486 and 362–0491 concerning the Canada Post Corporation. — Sessional Paper No. 8545–362–6–06.

By unanimous consent, Mr. Bellemare (Parliamentary Secretary to the Minister for International Cooperation) laid upon the Table, — Copy of a list of partners supported by CIDA between April 1, 1996, and March 31, 1999. — Sessional Paper No. 8530–362–10.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Cannis (Parliamentary Secretary to the Minister of Industry) laid upon the Table, — Report of the Canada Foundation for Innovation, together with the Auditor's Report, for the fiscal year ended March 31, 1999, pursuant to the Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 1997, R.S. 1997, c. 26, s. 29(3). — Sessional Paper No. 8560–362–116–01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Industry*)

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^{os} 361–2118, 361–2119, 361–2120, 361–2122 et 361–2475 au sujet du contrôle des armes à feu. — Document parlementaire n^o 8545–362–27–03;

— n^{os} 362–0137, 362–0465 et 362–0466 au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés. — Document parlementaire n^o 8545–362–18–17;

— n^o 362–0140 au sujet de la Loi sur le divorce. — Document parlementaire n^o 8545–362–42–04;

— n^{os} 362–0165, 362–0282, 362–0330, 362–0342, 362–0350 et 362–0362 au sujet des langues officielles du Canada. — Document parlementaire n^o 8545–362–68–01;

— n^o 362–0300 au sujet de l'économie et de l'emploi. — Document parlementaire n^o 8545–362–69–01;

— n^o 362–0467 au sujet de l'industrie agricole. — Document parlementaire n^o 8545–362–11–04;

— n^o 362–0480 au sujet des droits des parents. — Document parlementaire n^o 8545–362–31–11;

— n^o 362–0482 au sujet des parcs nationaux. — Document parlementaire n^o 8545–362–70–01;

— n^o 362–0488 au sujet de l'étiquetage des produits alimentaires. — Document parlementaire n^o 8545–362–29–06;

— n^o 362–0490 au sujet de la Loi sur les aliments et drogues. — Document parlementaire n^o 8545–362–61–03;

— n^{os} 362–0476, 362–0477, 362–0486 et 362–0491 au sujet de la Société canadienne des postes. — Document parlementaire n^o 8545–362–6–06.

Du consentement unanime, M. Bellemare (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale) dépose sur le Bureau, — Copie d'une liste des sociétés appuyées par l'ACDI entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mars 1999. — Document parlementaire n^o 8530–362–10.

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Cannis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie) dépose sur le Bureau, — Rapport de la Fondation canadienne pour l'innovation, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, conformément à la Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 1997, L.R. 1997, ch. 26, par. 29(3). — Document parlementaire n^o 8560–362–116–01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'industrie*)

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Milliken (Kingston and the Islands), from the Legislative Committee, presented the Report of the Committee (Bill C-20, An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference, without amendment). — Sessional Paper No. 8510-362-26.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 2 to 10*) was tabled.

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the Fourth Report of the Committee (Chapter 1 of the April 1999 Report of the Auditor General of Canada). — Sessional Paper No. 8510-362-27.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Nos. 6 and 13*) was tabled.

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the Fifth Report of the Committee (Public Accounts of Canada 1998-99). — Sessional Paper No. 8510-362-28.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Nos. 3, 10 and 13*) was tabled.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Breitzkreuz (Yorkton — Melville), seconded by Mr. Epp (Elk Island), Bill C-437, An Act to amend An Act for the Recognition and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and to amend the Constitution Act, 1867, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mrs. Redman (Kitchener Centre), seconded by Mr. Murray (Lanark — Carleton), Bill C-438, An Act to amend the Competition Act (game of chance), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), seconded by Mr. Breitzkreuz (Yorkton — Melville), Bill C-439, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act (rights ceasing to accrue after the end of 2000), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Milliken (Kingston et les Îles), du Comité législatif, présente le rapport de ce Comité (projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, sans amendement). — Document parlementaire n° 8510-362-26.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 2 à 10*) est déposé.

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le quatrième rapport de ce Comité (Chapitre 1 du Rapport du vérificateur général du Canada d'avril 1999). — Document parlementaire n° 8510-362-27.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*nos 6 et 13*) est déposé.

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le cinquième rapport de ce Comité (Comptes publics du Canada 1998-1999). — Document parlementaire n° 8510-362-28.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*nos 3, 10 et 13*) est déposé.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Breitzkreuz (Yorkton — Melville), appuyé par M. Epp (Elk Island), le projet de loi C-437, Loi modifiant la Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Loi constitutionnelle de 1867, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M^{me} Redman (Kitchener—Centre), appuyée par M. Murray (Lanark — Carleton), le projet de loi C-438, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (concours publicitaire), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), appuyé par M. Breitzkreuz (Yorkton — Melville), le projet de loi C-439, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (extinction des droits après l'an 2000), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), seconded by Mr. Breitreuz (Yorkton — Melville), Bill C-440, An Act to provide for a referendum to determine whether Canadians wish medically unnecessary abortions to be insured services under the Canada Health Act and to amend the Referendum Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), seconded by Mr. Breitreuz (Yorkton — Melville), Bill C-441, An Act to amend the Criminal Code (consecutive sentence for use of firearm in commission of offence), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

MOTIONS

Mr. Hill (Prince George — Peace River), seconded by Mr. Penson (Peace River), moved, — That the First Report of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food, presented on Tuesday, February 22, 2000, be concurred in.

Debate arose thereon.

Mr. Williams (St. Albert), seconded by Mr. Hill (Prince George — Peace River), moved, — That the Member for Esquimalt — Juan de Fuca be now heard.

At 1:15 p.m., the Speaker declared that the motion had lapsed.

GOVERNMENT ORDERS

Pursuant to Order made Tuesday, February 22, 2000, under the provisions of Standing Order 78(3), the House resumed consideration of the motion of Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Pettigrew (Minister for International Trade), — That Bill C-2, An Act respecting the election of members to the House of Commons, repealing other Acts relating to elections and making consequential amendments to other Acts, be now read a third time and do pass;

And of the amendment of Mr. White (North Vancouver), seconded by Mr. Martin (Esquimalt — Juan de Fuca).

The question was put on the amendment and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Monday, February 28, 2000, at the ordinary hour of daily adjournment.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 1:28 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Thompson (Wild Rose), seconded by Mr. Stoffer (Sackville — Musquodoboit Valley — Eastern Shore), — That Bill C-222, An Act to establish the office of First Nations Ombudsman to investigate complaints relating to administrative and communication problems between members of First Nations communities and their First Nation and between First Nations, allegations of improper financial administration and allegations

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), appuyé par M. Breitreuz (Yorkton — Melville), le projet de loi C-440, Loi prévoyant la tenue d'un référendum pour déterminer si les Canadiens souhaitent que les avortements non médicalement nécessaires soient considérés comme des services de santé assurés, au sens de la Loi canadienne sur la santé, et modifiant la Loi référendaire, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Pankiw (Saskatoon — Humboldt), appuyé par M. Breitreuz (Yorkton — Melville), le projet de loi C-441, Loi modifiant le Code criminel (peine consécutive en cas d'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

MOTIONS

M. Hill (Prince George — Peace River), appuyé par M. Penson (Peace River), propose, — Que le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, présenté le mardi 22 février 2000, soit agréé.

Il s'élève un débat.

M. Williams (St-Albert), appuyé par Mr. Hill (Prince George—Peace River), propose, — Que le député de Esquimalt — Juan de Fuca soit maintenant entendu.

À 13 h 15, le Président déclare que la motion est périmée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'ordre adopté le mardi 22 février 2000, en application de l'article 78(3) du Règlement, la Chambre reprend l'étude de la motion de M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Pettigrew (ministre du Commerce international), — Que le projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, soit maintenant lu une troisième fois et adopté;

Et de l'amendement de M. White (North Vancouver), appuyé par M. Martin (Esquimalt — Juan de Fuca).

L'amendement est mis aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 28 février 2000, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 13 h 28, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Thompson (Wild Rose), appuyé par M. Stoffer (Sackville — Musquodoboit Valley — Eastern Shore), — Que le projet de loi C-222, Loi établissant le poste d'ombudsman des premières nations dont la mission est d'enquêter relativement aux plaintes portant sur les difficultés de nature administrative et les problèmes de communication survenant entre des membres des collectivités des premières nations et leur première nation et entre les

of electoral irregularities, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development.

The debate continued.

Pursuant to Standing Order 93, the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by the Speaker — Minutes of Proceedings of the Board of Internal Economy of the House of Commons for November 30, 1999. — Sessional Paper No. 8527–362–11.

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, a petition certified correct by the Clerk of Petitions was filed as follows:

— by Mr. Jordan (Leeds — Grenville), concerning the Canada Post Corporation (No. 362–0656).

ADJOURNMENT

At 2:30 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

premières nations ainsi que sur les allégations d'administration financière inappropriée et d'irrégularités électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

Le débat se poursuit.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par le Président — Compte rendu des délibérations du Bureau de régie interne de la Chambre des communes du 30 novembre 1999. — Document parlementaire n° 8527–362–11.

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions est déposée :

— par M. Jordan (Leeds — Grenville), au sujet de la Société canadienne des postes (n° 362–0656).

AJOURNEMENT

À 14 h 30, le Président ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.